

# e-Foot Officiel 94

#### **SOMMAIRE**



#### Communiqués

#### **Annexes**

Amendes



#### Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemar ne.fff.fr/ documents/

#### **FORMATION CLUBS « Match Sensible »**

SAMEDI 16 NOVEMBRE 4219 de 09h00 à 12h00

au sièco Distra du Val de Marne de Football



INSCRIVEZ-VOUS!! (Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)

#### opERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présenceSans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs).

Article 20 - Matches Remis - Dérogations

DERNIER

RAPPEL

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.-Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini cidessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

**20.6.2** Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

**20.6.3** Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

### Edition N°510 du Jeudi 14 Novembre 2019

## COMMUNIQUES



Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

## **Tirage – COUPE DE France (Phase FFF)**

Dates	Matchs
<u>16/11/2019</u>	Sarre Union U.S. 1 - Creteil Lusitanos Us 1
16/11/2019	Amneville Cso 1 - Paris Fc 1

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

#### **INFOS DIVERSES**

#### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
- . Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

#### **INFOS CLUBS**

#### Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

**Pour le club :** Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

**Pour le licencié :** Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession

du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

#### A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. Exemples :

- . Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.
- . Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

#### Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF: Article 8 - Vérification des licences du RSG du 94

#### **ALARME DEFIBRILLATEUR**

En cas de mort subite sur un terrain, la chaine de survie doit se déclencher instantanément :APPELER / MASSER / DEFIBRILLER

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

#### **POURQUOI?**

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boitier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

#### **ACCES A MON COMPTE FFF**

Nous vous informons que « Mon Compte FFF » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

#### Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- -Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
- -Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :
- -Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;
- -Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- -lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- -consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- -prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- -saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

#### <u>Précisions concernant les sanctions disciplinaires</u>:

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

#### Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL »;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

## <u>Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :</u>

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée. Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

## 21éme TOURNOI INTERNATIONAL U16 EDITION 2019





<u>Les sélections</u>: **BELGIQUE, ITALIE, RUSSIE et FRANCE** se sont rencontrées tout au long de la semaine sur différents sites mis à notre disposition dans le Val de Marne comme suit :

- \* le Mardi 29 Octobre 2019 : 1er match à Limeil Brévannes, 2ème match à Plessis Trévise
- \* le Jeudi 31 Octobre 2019 : 3ème match à Vitry sur Seine, 4ème match à Créteil

<u>La journée finale, Samedi 2 Novembre 2019, du Tournoi International s'est déroulée au Complexe Sportif « Léo Lagrange » à Bonneuil/Marne avec deux rencontres :</u>

- BELGIQUE / RUSSIE
- FRANCE / ITALIE

Nos petits « Bleuets » ont eu des difficultés dès le 1<sup>er</sup> match face à la Belgique avec 4 buts encaissés et 0 marqué, les deux autres rencontres : une défaite et un match nul face à l'Italie ont fait que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis que le Tournoi U16 existe, ils se retrouvent en dernière place au classement final. Le dernier match était décisif pour la 1<sup>ère</sup> place qui se jouait entre l'Italie et la Russie.

#### **Classement final:**

1<sup>er</sup> ITALIE / 2<sup>ème</sup> RUSSIE / 3<sup>ème</sup> BELGIQUE / 4<sup>ème</sup> FRANCE

Le Tournoi s'est déroulé dans le «FAIR-PLAY» et le « RESPECT».

Les quatre délégations nous ont permis de constater les différences de culture tout au long de la semaine et de voir pour chacune leurs priorités bien définies et très distinctes.

L'équipe de **RUSSIE** a remporté cette saison le challenge du « FAIR-PLAY».

De très grands remerciements aux quatre Délégations, aux Arbitres des 4 pays et aux Arbitres de la LPIFF, aux Communes et clubs qui se sont mobilisés avec toujours le même enthousiasme, le même plaisir et en ayant toujours le cœur à l'ouvrage, pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les rencontres ou les entraînements.

Nos « **BENEVOLES** » du District ont encore, cette saison, répondu présents toujours avec une énergie débordante, une passion hors norme et en s'impliquant sans compter ...un très grand MERCI à toutes et tous.

<u>Merci à tous les partenaires du Tournoi :</u> Sport CO Shop : Récompenses remises aux Meilleurs Gardien, Buteur et joueur, Au Pain Paysan : une partie des sandwichs et gâteaux pour les Bénévoles, Volkswagen : Prêt de deux véhicules, le territoire T11 et la Fédération Française de Football, car si le Tournoi perdure c'est avant tout grâce aux partenaires.

Cette **21**ème **Edition** a encore une fois rencontré un réel succès, tout cela grâce aux collaborations de toutes et tous et l'équipe qui a pu être formée.

A souligner, sur l'ensemble de la semaine plus de 5 0500 spectateurs...tous sites confondus.

Pour la réussite de cette grande manifestation, il ne faut pas oublier de mettre en « lumière » tous les gens de « l'ombre » et depuis maintenant quelques saisons la mise en place d'un plan « Vigipirate » ...

« Le Tournoi International U16 du Val de Marne permet chaque année de mobiliser, en plus du personnel du District du Val de Marne impliqué directement dans la manifestation, plus de 120 Bénévoles du District ou des Clubs tout au long de la semaine...

Pour une manifestation de cette ampleur, chacune des tâches est bien ciblée.

Hormis le travail et l'investissement demandé à chacun, c'est avant tout une très belle aventure humaine qui permet de tisser des liens conviviaux et amicaux...

Quand on va voir une rencontre internationale, on n'a pas forcément la notion de l'organisation nécessaire en amont.

#### Pour les officiers de liaison de chaque délégation :

Accueil des délégations, mises dans les meilleures conditions possible pendant toute la durée du séjour et répondre au mieux à leurs attentes.

Etre présent 24 heures sur 24 avec eux, dans le même hôtel et les accompagner dans tous les déplacements (entraînements, matchs, réceptions, etc...).

Le but est de s'intégrer au sein de la délégation et vivre au quotidien avec elle.

## <u>Pour les Communes et les bénévoles des Clubs qui accueillent une rencontre de la manifestation :</u>

Honorer le cahier des charges (une réunion sur le site et une réunion au District) Fournir les ramasseurs de balles, les porte-drapeaux, les escort-kids, les speakers Organiser la buvette et sur certains sites des animations ou des stands

#### Pour les bénévoles du District :

Gérer et contrôler sur chaque rencontre :

Le parking, l'accueil du public, les tribunes, la presse, le respect du cahier des charges, les Arbitres, les feuilles de matchs, la mise en place des calicots, etc...»

#### **Plan Vigipirate**

Plusieurs réunions de cadrage pour la mise en place impliquant : Préfecture, Police Nationale, Police Municipale, Communes, Clubs et District afin d'assurer et de renforcer la sécurité de toutes et tous (Spectateurs, Joueurs, etc...)

**TOUT SIMPLEMENT : « BRAVO et MERCI ».** 



### **INFOS TECHNIQUES**

#### **LES DATES DE RENTREES 2019/2020**



#### **FOOTBALL D'ANIMATION**

#### **Finales**

Finale Départementale U13G Pitch - 04/04/2020
 Finale Départementale U10 & U11 - 25/04/2020
 Finales Futsal - 20/05/2020
 Finale J. MERCIER U12G - 13/05/2020
 Finale Régionale U13G Pitch - 02/05/2020

• Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020

• Finale Régionale U11G - 13/06/2020

#### **FORMATION DES CADRES**

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
CERTIFICATION	16/11/19		<b>District</b>
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	District
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20 04/02/20 10/02/20 11/02/20	Club	
MODULE U9 FEMININE		Club	
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

#### PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

#### U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 4 /12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

2 Centres de perfectionnement à définir

#### U14 (nés en 2006)

#### Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (à définir)

Mercredi 05/02 Match amical (à définir)

Mardi 11/02 Interdistrict (à définir)

#### U15 (nés en 2005)

#### **Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94**

Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 20/11 Match amical (à définir)

Mercredi 27/11 Match amical (à définir)

Samedi 30/11 Interdistrict

#### **U15F (nées en 2005)**

#### Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 13/11 Match amical (à définir)

Mercredi 20/11 Match amical (à définir)

Samedi 23/11 Interdistrict

#### U14F (nées en 2006)

#### Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (à définir)

Mercredi 05/02 Match amical (à définir)

Lundi 10/02 Interdistrict (à définir)

#### **U13F (nées en 2007)**

#### Objectif: Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 - 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement à définir

Tournoi à définir

#### **FOOTBALL FEMININ**

#### Réunions club programmées les :

19/12/2019 25/06/2020

#### **Modules féminins**

Module U9 – 10&11/02/2020 Module U11 – 16&17/04/2020

#### Finales

Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020

Finales Futsal - 06/05/2020

Finale Départementale U11F - 16/05/2020

Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020

Finale Nationale U13F Pitch - du 05 au

07/06/2020

Finale Régionale U11F – 13/06/2020



#### Informations Générales

### **Licences 2019/2020: informations pratiques**

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

#### . <u>Pré requis pour la saisie des demandes de licence</u>

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

#### . <u>La mise à jour des photos</u>

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

#### . Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

#### . La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer **ICI** pour prendre connaissance de la procédure.



#### Informations Générales

#### Rappels:

- . Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.
- . Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs. Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.
- . Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

<u>NB</u>: lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI** 

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

#### . Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaires club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

#### La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer ICI



#### Informations Générales

## Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

#### Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

#### Rappel:

. Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

#### La demande de licence « Arbitre »

- La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ; Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celuici et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

## Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

# Procès-Verbaux

### **COMITE DE DIRECTION**



Réunion plénière du Mercredi 04 Septembre 2019

#### **PROCES-VERBAL**

#### **Présidence**

#### **Thierry MERCIER**

#### Membres présents :

Mmes Estelle BATHENAY, Marie-Christine CATELAN (*Partiellement*), Pascale CHOQUET, MM. Daniel BROCHE, Jean Jacques COMBAL, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Michel GOLDSTEIN, Jean Pierre MAGGI, Michel THOMAS, Abdel TIGHLIT, Denis TURCK,

Assistent: Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative), Hervé HAPPY (CTD)

Absent(s) Excusé(s): MM. Vincent GUERIN, José DIAS (CDA)

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL

#### -Comité de Direction du 26 Juin 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, après une légère modification.

#### **INFORMATIONS & COMMUNICATION**

#### Nécrologie:

- -M. Jacques GEISSELHARDT, ancien Président du Gers, décédé à l'âge de 79 Ans le 23 Juillet 2019
- -M. Jean Pierre PORCHER, décédé le 23 Août 2019, à l'âge de 76 Ans

Le District du Val de Marne adresse ses sincères condoléances, aux familles et aux proches.

#### Remerciements à pour leur carte postale de vacances :

-MM. Maurice SAINT ALBIN, Jean Claude GIRARD et Louis VINCENTI

#### **FINANCES**

#### \*Relevé n°15 des Comptes Clubs arrêtés à la date du 24 Mai 2019

Montant total 75 969 €, reste dû à ce jour : 11 404 €, représentant : 38 clubs dont 21 ont un solde inférieur à 100 €.

Le Comité décide qu'à défaut de règlement avant la date du **15 Septembre 2019 du relevé n°15,** l'équipe hiérarchiquement la plus élevée dans le championnat départemental District, aura **MATCH PERDU** par pénalité pour toutes les rencontres qui se dérouleront au-delà de cette dernière date et ceci jusqu'à régularisation.

#### <u>Demandes de la Commission Technique non traitées en Juillet 2019 :</u>

- -Budget convivialité de 200 € pour la Commission Technique. Le Comité ne donne pas suite
- -Doudoune plus adaptée pour les Techniciens. Le Comité donne son accord, en attente de proposition du partenaire équipementier du District
- -Demande de réactualisation de la grille des indemnisations des techniciens. *Le Comité donne une suite favorable à cette demande*
- -Equiper les nouveaux Commissaires. Le Comité valide cette demande, l'équipe Technique doit fournir une liste des besoins pour cette nouvelle saison.

#### VIE DES COMMISSIONS et du DISTRICT

#### **Nominations**

#### Suite à des candidatures reçues, le Comité nomme les personnes ci-dessous :

- -RANSOU Virginie : Commission Football à Effectif Réduit
- -ISMAILI Karim : Commission Football à effectif Réduit
- -BELOUFA Amine : Commission Statuts et Règlements
- -ROUYER Patrick : Commission Départementale d'Appel
- -DEXPORT Jonathan: Commission Organisation des Championnats
- -RIBEIRO ALVES Fernand : Commission Statuts et Règlements (Arrêt Commission Discipline)
- -BAQUE Henri : Commission de Discipline

-Courrier de M. Philippe VIGIER informant de son arrêt de toutes les activités au sein du District (Délégué et Commission de Discipline). Le Comité le remercie pour tous les services rendus.

#### Candidatures en cours, le Secrétaire Général doit recevoir les personnes suivantes :

- TAVENOT Jean Claude
- COUFFIN Michel
- NAZICAL Marie-Ange

<u>Par ailleurs, deux candidatures en Commission Technique</u>: RANSOU Virginie et FRIN Guillaume. *Le Président de la Commission, en collaboration avec le CTD doivent nous faire un retour.* 

#### **Commission Football en Milieu Scolaire**

Comme évoqué lors du précédent Comité de Direction, un mail a été adressé à tous les membres afin de savoir s'ils souhaitent ou pas poursuivre pour la saison 2019-2020 : 4 Retours à ce jour : 1 oui (BONNARD) et 3 non (MARCHETTI, DORIE, VAUTIER) Une relance va être faite, n'ayant pas tous les retours.

#### Assemblées Générales « Ordinaire et Extraordinaire »

Le Président, Thierry MERCIER informe que les Assemblées Générales «Ordinaire et Extraordinaire» se dérouleront à Bonneuil sur Marne.

La date entérinée est le samedi 12 Octobre 2019. Le Comité fixe l'amende pour absence à ces Assemblées à 10 € par voix.

Présentation par la Trésorière Générale, Marie-Christine CATELAN FONTAINE:

- \* Bilan au 30 Juin 2019
- \* Budget Prévisionnel 2019 & 2020

Documents supervisés par le Commissaire aux Comptes du District.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:**

- \* Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/10/18 à Limeil Brévannes
- \* Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- \* Approbation du Rapport Moral, saison 2018 & 2019
- \* Rapport Financier au 30 Juin 2019
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2019
- \* Budget prévisionnel 2019 & 2020
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du budget prévisionnel 2019 & 2020

#### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:**

\* Proposition de Modifications des Statuts

#### Reprise ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- \* Lecture des palmarès et remise des récompenses
- \* Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- \* Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- \* Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

#### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « <u>en lettre</u> <u>recommandée avec accusé de réception »</u> ou par <u>« mail officiel »</u> à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard <u>le 12 Septembre 2019</u>

Le Comité valide l'ensemble des documents pour l'Assemblée Générale.

#### Journée Fair-Play « JE JOUE, JE NOUS RESPECTE »

Le Comité décide de reconduire cette action de sensibilisation de tous les acteurs, grands et petits, à travers un comportement basé sur le « Fair-Play » et le «Respect»

Date retenue pour cette action : 19 et 20 Octobre 2019.

#### Mise en place :

\*Charte : Signature dans le vestiaire par les Capitaines, Entraineurs, Arbitres et Délégués (s'il y en a)

\*Catégories : Toutes les catégories, hormis le Football d'animation

Une Communication va être faite en direction des Clubs sur le site internet et via les boîtes mails officielles, et les chartes seront remises lors de l'Assemblée Générale du 12 Octobre 2019.

#### Réunion d'information du Samedi 21 Septembre 2019

Une réunion d'information est programmée pour les Commissions de Discipline et Départementale d'Appel, le **Samedi 21 Septembre 2019 de 10h00 à 12h00**, animée par le Cabinet PARIENTE Avocats sur le thème suivant :

Echanges autour des grandes questions en droit disciplinaire

#### 21ème Tournoi International U16

Le 21éme Tournoi International U16 se déroulera du 27 Octobre au 03 Novembre 2019. La Fédération prenant en charge les hébergements, le Président du District a fait des démarches pour trouver des subventions pour le restant des dépenses. Les équipes ayant confirmé leur participation à cette 21ème Edition sont : Italie / Belgique /France/Russie.

<u>Désignation d'un club pour remplacer l'Angleterre qui s'est désisté récemment : LA RUSSIE</u>

#### Mardi 29 Octobre 2019

Stade Didier Pironi - Av. Descartes à LIMEIL BREVANNES

14h00 = **RUSSIE / ITALIE** 

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult –Av. Maurice Berteaux au PLESSIS TREVISE

16h00 = FRANCE / BELGIQUE

#### Jeudi 31 Octobre 2019

Stade Gabriel Péri - 94 Avenue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE

14h00 = ITALIE / BELGIQUE

Stade Dominique Duvauchelle—2 Rue Dominique Duvauchelle à CRETEIL

16h00 = **RUSSIE / FRANCE** 

#### Samedi 02 Novembre 2019

Complexe Sportif « Léo Lagrange » Rue Auguste Delaune à BONNEUIL SUR MARNE

14h00 = BELGIQUE / RUSSIE 16h00 = FRANCE / ITALIE

#### **Services Civiques 2019-2020**

Date de lancement du dispositif pour cette nouvelle saison, le Mardi 24 Septembre 2019 à 19H00 au Siège du District.

Ce dispositif entame sa 8ème saison, un bilan très positif puisque cela a permis de déployer 250 volontaires en Clubs (Economie pour nos clubs = 2 m€ sur 8 saisons).

#### A ce jour : 65 Candidats dont 12 femmes représentant : 37 Clubs

Le Comité donne quitus au Président pour le choix, sachant que des candidatures ne peuvent pas être retenues, l'agrément étant pour 60.

Reconduite pour cette 8<sup>ème</sup> saison, afin de responsabiliser les clubs et les volontaires à participer à la vie du District, une participation mensuelle pour chaque volontaire est demandée (50 €).

Par ailleurs, comme la saison dernière, toute absence injustifiée d'un volontaire à une action entraînera une retenue sur indemnité.

#### L'engagement des volontaires : « Un apport opérationnel »

- -Instaurer le Programme Educatif Fédéral en vue de sensibiliser les enfants
- -Renforcer l'éducateur dans sa mission d'éducation par le football
- -Participer à l'élaboration des projets « porteurs » du club (stage vacances, tournoi etc.)
- -Suivre l'évolution du club sur les aspects du LABEL Ecole de Football

#### La formation continue des volontaires : « Se former pour progresser »

- Journée d'intégration:
- PSC 1 :
- Citoyenne :
- Educateur : tout au long de l'année

#### A Titre de rappel :

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Dans le cadre du développement du football des jeunes (filles et garçons), vous pouvez recruter un volontaire d'OCTOBRE 2019 à MAI 2020 (8 mois) afin d'aider à la structuration de votre club :

- Instaurer le Programme Educatif Fédéral en vue de sensibiliser les enfants
- Renforcer l'éducateur dans sa mission d'éducation par le football
- Participer à l'élaboration des projets « porteurs » du club (stage vacances, tournoi etc.)
- Suivre l'évolution du club sur les aspects du LABEL Ecole de Football

#### Football à effectif Réduit : Intervention de M. Patrick DARDENNES

- M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général Adjoint, fait un point sur le Football d'Animation et un état sur les 3 points validés par le Comité de Direction en Octobre 2018 dont les objectifs n'ont pas été atteints, soit :
- -Informations Site / Communication: Par catégorie: U7 U9 U11 U13
- -Administratif
- -Soutien

Ensemble des clubs répartis en 3 zones avec un référent par zone.

Il présente un diaporama avec des nouveaux dispositifs et des actions à mettre en place et demande la validation par le Comité pour la mise en application.

A l'unanimité, le Comité valide les propositions.

#### Retour sur la réunion du Groupe de Travail « FUTSAL »

<u>Le Groupe de travail défini par le Comité de Direction en Juin s'est réuni en date du 03 Septembre 2019 et propose au Comité de Direction :</u>

- -Une réunion sur 2 dates & « OBLIGATOIRE » pour tous les clubs FUTSAL (14 ou 20 Septembre 2019) au Siège du District avec 3 thèmes précis : **SECURITE / ORGANISATION / COMPETITIONS** -Si absence d'un Club à l'une de ces dates, pas d'engagement dans les Compétitions Futsal cette saison
- -Il pourrait être envisagé une reprise des Compétitions « mi-octobre »

Le Comité valide cette proposition et un mail va être adressé à tous les Clubs Futsal afin qu'ils se positionnent sur l'une des dates proposées.

#### **COURRIERS DIVERS**

#### FFF - LFA

#### -Service Civique sur l'agrément FFF pour la saison à venir 2019&2020

Le District du Val de Marne s'est positionné pour 1 volontaire pour soutenir l'équipe Technique sur les points suivants :

Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du Football – PEF Utiliser le Football comme support d'apprentissage au sein de l'école – Foot à l'Ecole

#### -Campagne lancée pour célébrer l'équipe de France de Football Féminin

Des posters à l'effigie d'Amandine HENRY, capitaine des Bleues vont être livrés pour distribution à tous les Clubs Amateurs ayant une section féminine.

#### -Commission Fédérale de Formation « Bons de Formation »

Rappel du dispositif de l'aide modulaire pour 2019/2020 prévoyant une dématérialisation complète des Bons, sachant que ceux-ci sont soumis à l'obligation de régionalisation de la formation :

- Tarif unique (frais pédagogiques) au sein de la Ligue pour une même formation
- Utilisation du logiciel Open portal pour les inscriptions des stagiaires (le remboursement s'effectuant sur la base des personnes inscrites sur ledit logiciel)
- Facture par la Lique des frais pédagogiques
- Mise en place d'un calendrier unique de formation sur le territoire de la Ligue

A ce jour, les bons sont suspendus jusqu'à précision de la FFF et de la LPIFF.

#### -Réunion à la FFF, le 22 Juillet 2019, sur la Création du District Parisien

Mme Lili FERREIRA y a assisté.

#### -Priorités des Actions 2019-2020 « Direction Technique Nationale » pour les CTD :

- Formation des Educateurs
- Développement et Animation des Pratiques
- Plan de performance Fédéral

## <u>-Décision du COMEX sur le calendrier électoral 2020, dont les dates des AG FFF de 2020 :</u> 6 Juin 2020 et 12 Décembre 2020

Calendrier proposé par le COMEX :

- 6 Juin 2020 : AG FFF (Participation de la délégation de la Ligue élue pour la saison 2019/2020
- 6 Juin / 7 Juillet 2020 : AG DISTRICTS (Elections CD)
- Septembre / Octobre 2020 : AG LIGUES (Elections CD + Délégation FFF)
- 12 Décembre 2020 : AG FFF

#### -Invitation à la rencontre : France /Andorre, match centenaire au Stade de France

Invitation de tous les Clubs affiliés à la FFF (2 places par club), à la rencontre qualificative pour l'Euro 2020.

#### **LPIFF**

#### -Comité de Direction du 27 Juin 2019

M. Jean Jacques COMBAL représentait le District et fait un retour sur les points abordés à cette réunion.

#### -Comité de Direction du 02 Septembre 2019

M. Denis TURCK représentait le District et fait un retour sur les points évoqués au cours de ce Comité.

- -Critériums U12 et U13 saison 2019-20 « Interdépartemental U13 à 11 » et « Régional U12 » Tous les Clubs ont reçus un courrier de la LPIFF.
- -Demande de Bilan de la semaine du Football Féminin pour le 08 Juillet 2019 La Technique a fait le nécessaire pour la date butoir.
- Relance Clubs : Dossier engagements et d'alternances 2019-2020

-Courrier adressé par le District à la LPIFF, le 15 Juillet 2019, concernant la Technique (Nouveau poste de CTD-DAP et difficultés rencontrées suite à l'absence régulière du CTD) A ce jour aucun retour de la LPIFF.

#### **CLUBS**

<u>-Paris FC</u>: 4<sup>ème</sup> édition « Le Plateau de la Vinci Cup 2019 » a eu lieu les 24 et 25 Aout 2019 au Complexe Marcel Bec (92) MEUDON.

-Demande d'entente : Santeny SL et FC Mandres Périgny pour la saison 2019-2020-Catégories concernés U14 et U16.

Le Comité donne une suite favorable.

-Demande d'entente : Entente Jeunes du Stade /AS Ultra Marine pour saison 2019-2020 Catégories concernés U14 D3 et U16 D2.

Le Comité donne une suite favorable.

#### **DIVERS**

#### **Sport Responsable:**

-Dossier de candidature : « Trophées du Sport Responsable » transmis à tous nos Clubs

#### **COMMUNIQUE AUX CLUBS FUTSAL adressé par le District**

- -Le Début des Championnat et de la Coupe (si maintenue) est reporté après le 1<sup>er</sup> Novembre 2019
- -Tous les Clubs Futsal du District conviés avant cette date à 2 ou 3 réunions afin que la saison à venir se déroule dans les meilleures conditions
- -Un groupe de travail constitué pour fixer les objectifs de cette catégorie « Futsal » et soumettre au Comité de Direction

#### LFNA - Arbitrage : Copie du courrier adressé à la LPIFF

Demande de transfert du dossier de M. Aurélien FAIVRE, Arbitre, qui souhaite intégrer la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour la saison 2019-2020.

#### DDCS:

-Appel à projets en direction des Fédérations Sportives Agréées, aux collectivités territoriales ou leurs groupements ainsi qu'aux Associations locales ou nationales qui doivent mettre en place des actions au plus près des acteurs locaux, dans une perspective de (re)dynamisation des territoires :

-Retour sur la demande de subvention faite dans le cadre du FDVA

La demande n'a pas été retenue, motif : projet non prioritaire

<u>-Mairie de Marolles en Brie</u>: Invitation à l'inauguration du nouveau terrain synthétique au Stade Didier BOUTTEN, le samedi 12 Octobre 2019 à 15h30. *Le Président, Thierry MERCIER a prévu d'être présent* 

<u>-Copie du courrier de Stéphanie FRAPPART</u> adressé à la LPIFF informant de sa démission du Comité de Direction de la LPIFF depuis le 19 Octobre 2018

#### **TECHNIQUE & FEMININES**

#### **FOOTBALL D'ANIMATION**

#### 1 - Journées d'accueil

- JA U11 14/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U9 21/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U7 28/09/2019 au District (Matin & AM)

#### 2 - Réunions :

U11 Avenir & C. Lachiche

- 09/09/2019 à 19h00 au District

Futsal Jeune

- 16/09/19 à 19h00 au District

• FA

1- 13/09/19 à 19h au Club de Sucy en Brie

2- 20/09/19 à 19h au Club de Vitry ES

3- 27/09/19 au Siège du District

#### 3 – Finales

Finale Départementale U13G Pitch

 Finale Départementale U10 & U11
 Finales Futsal
 Finale J. MERCIER U12G
 Finale Régionale U13G Pitch
 O4/04/2020
 – 04/04/2020
 – 06/05/2020
 – 13/05/2020

Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020

• Finale Régionale U11G — 13/06/2020

<sup>\*</sup>Faire émarger des solutions innovantes pour répondre aux problématiques nouvelles

<sup>\*</sup>Favoriser les synergies locales entre collectivité, associations locales et acteurs de l'économie sociale et solidaire

<sup>\*</sup>Favoriser a l'essaimage des outils et bonnes pratiques pour agir durablement et sur plusieurs territoires

#### **FORMATION DES CADRES**

FORMATIONS	DA	TES	LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	Club
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Une certification est prévue le SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019.

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

#### PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

#### U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Lundi 21/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30 Mardi 22/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30 Jeudi 24/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30 Vendredi 25/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30 Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

2 Centres de perfectionnement à définir

#### U14 (nés en 2006)

#### **Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94**

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (à définir) Mercredi 05/02 Match amical (à définir) Mardi 11/02 Interdistrict (à définir)

#### U15 (nés en 2005)

#### **Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94**

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 23/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 30/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 20/11 Match amical (à définir)

Mercredi 20/11 Match amical (à définir) Mercredi 27/11 Match amical (à définir)

Samedi 30/11 Interdistrict

#### U16 (nés en 2004)

#### **Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94**

Mercredi 25/09 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 02/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay Mercredi 09/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 16/10 Match amical (à définir) Mercredi 23/10 Match amical (à définir)

Lundi 28/10 Centre de perfectionnement au Parc du Tremblay / District

Mercredi 30/10 Interdistrict (à définir)

#### **U15F (nées en 2005)**

#### Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 13/11 Match amical (à définir) Mercredi 20/11 Match amical (à définir)

Samedi 23/11 Interdistrict

#### **U14F (nées en 2006)**

#### Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay Mercredi 29/01 Match amical (à définir) Mercredi 05/02 Match amical (à définir) Lundi 10/02 Interdistrict (à définir)

#### <u>U13F (nées en 2007)</u>

Objectif: Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 - 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement à définir

Tournoi à définir

#### **FOOTBALL FEMININ**

#### 1 – Rentrées du Football Féminin

- 05/10/2019 Rentrée U11F au District (Matin)
- 05/10/2019 Rentrée U9F au District (AM)

#### 2 - Réunions clubs programmées les :

- 05/09/2019
- 19/12/2019
- 25/06/2020

#### 3 - Modules féminins

- Module U9 10&11/02/2020
- Module U11 16&17/04/2020

#### 4 - Finales

- Finale Départementale U13F Pitch 28/03/2020
- Finales Futsal 06/05/2020
- Finale Départementale U11F 16/05/2020
- Finale Régionale U13F Pitch 02/05/2020
- Finale Nationale U13F Pitch du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11F 13/06/2020

<u>Intervention de Pascale CHOQUET</u> qui informe de l'organisation de la FOOTBALL CUP, Journée Festive à Thiais, le Dimanche 29 Septembre 2019.

<u>Intervention d'Estelle BATHENAY</u> pour la reconduction de la GIRLY CUP, avec beaucoup moins d'ambition et moins d'équipes. Proposition de date : MERCREDI 13 MAI 2020.

#### **ARBITRAGE**

#### Courrier de Régis ETIENNE, demande de renouvellement de sa carte d'Arbitre Honoraire A l'unanimité, le Comité donne son accord à cette demande.

## M. José DIAS, Président de la CDA étant absent, M. Régis ETIENNE représentant des Arbitres au Comité de Direction a abordé les points suivants :

- **Félicitations** à Jennifer BARROCAS (pôle Arbitres Assistantes Fédérales 1, première désignation à Guingamp) et Igor GRADINARI (première désignation nationale).
- **Effectifs** (grosse perte sur les jeunes et notamment les candidats)
- 2019/2020 : 230 Arbitres dont 151 désignables contre 177 (2018/2019)
- -Résultats des QCM: Total 74, moyenne de 26,3 (manque d'implication)

#### -Organigramme CDA

- Arrivée : Dylan DUPUIS

- Départs : Fredji HARCHAY, Grégoire VALLETEAU, Igor GRADINARI (suite recrutement par D94)

- Recrutements en cours

Président : José DIAS

**Vice-Président**: Bruno FOLTIER (Administratif-Sportif) **Vice-Président**: Jérôme CROISE (Formation-Athlétique)

Secrétaire Général : Nicolas DENNIELOU (administratif, juridique)

Secrétaire Général Adjoint : Michel ABED (sportif)

**Membres**: BARROCAS Jennifer, Adel AISSAOUI, Anouar BCHIR, Jérôme CROISE, Dylan DUPUIS, Louis FILIN, Fred GALLONDE, Nabil SAADA, Julio VILELA, Romain ZAMO.

#### Calendrier

Reprise : 27 août (CDA)CDA Plénière : 10 septembre

- Tests physiques: 15 septembre (rattrapage: 6 novembre)

Réunion de rentrée : 17 septembre
Lacement QCM1 : 17 septembre
Réunion Observateurs : 26 septembre
Début Formation Continue : 3 octobre

- Test Théorique : 12 octobre

#### Comité de Direction

- Trophées du Sport Responsable (pas de retours suite mail de Lili à tous les Clubs : date limite 30 septembre)
- Futsal (groupe de travail) : Retour fait sur ce même procès-verbal
- Actions en cours : \* Président de Club qui écrit directement à un Arbitre en le menaçant
  - \* Affaire au Commissariat, suite à une plainte d'Arbitre, etc...

Aucun retour sur ces dossiers à ce jour.

#### Commission Régionale d'Arbitrage

- Prochaine CRA: 19 septembre 2019

#### Stratégie 2019/2020 : implication, compétence, comportement :

- Elever le niveau sur le savoir-être et le savoir-faire
- Forcer les arbitres à se former et à s'impliquer
- Intégrer les arbitres dans les clubs
- Généraliser le Tutorat
- Arbitrage féminin : développement, action UNSS
- Formation (développer compétences et savoir-être) et Recrutement (détecter motivation et qualité)
- Activation de la CDPA (Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage)
- Indemnités

#### **TOUR DE TABLE**

#### **Régis ETIENNE :**

\*Informe du dossier d'un Educateur traité en Commission Départementale d'Appel, qui fait l'objet d'une procédure au Tribunal Administratif.

#### Pascale CHOQUET:

\*Invitation de tout le Comité de Direction à la grande journée festive, le dimanche 29 Septembre 2019 à Thiais

#### Jean Pierre MAGGI:

\*Souhaiterait savoir si les Clubs sont informés des manquements administratifs de leur arbitre.

Régis ETIENNE se renseigne auprès de la CDA.

#### **Daniel BROCHE:**

- \*Remercie le Comité pour les accords sur les demandes de la Technique
- \*Informe que l'Amicale des Educateurs sera présente sur les Journées d'Accueil au District et demande que le barnum puisse rester sur place pour les 3 journées.

#### Abdel TIGHLIT:

\*Informe de sa démission de la Présidence du Club de VALENTON FA, n'ayant plus de disponibilité, connait bien le nouveau Président qui était déjà au Club.

#### **Patrick DARDENNES:**

\*Informe de son changement de club, quitte St Mandé FC et rejoint le club du CAP Charenton.

#### Jean-Jacques COMBAL:

- \*Demande si l'équipe Féminine U14 Filles qui participe au Championnat garçon peut disputer la Coupe.
- \*Informe que 4 des jeunes filles de la sélection 2003 du Val de Marne sont en équipe de France Féminines.

#### **Thierry MERCIER:**

- \*Coupe du VDM + 45 Ans : Retour à la compétition avec certaines conditions (Charte, Arbitre officiel, etc...)
- \* FUTSAL Jeunes : U12 / U13, rapprochement avec les Districts 77 et 91. *Le Comité donne son accord*
- \*Constitution des groupes des dernières divisions, peu de club en CDM (6 équipes), le Président demande au Responsable des Compétitions de faire une proposition pour que les clubs jouent plus de rencontres sur la saison.

#### **Lili FERREIRA:**

\*Propose que les clubs ayant participé à l'entraînement des Arbitres à l'INSEP lors de la COUPE DU MONDE FEMININES soient invités au District pour remise d'une dotation, date à voir avec le Président.

## PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

Le Président,
Thierry MERCIER

Le Secrétaire Général, Jean Jacques COMBAL

## COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

#### Réunion du Mardi 12 Novembre 2019

<u>Présents</u>: Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SAMBA Aubin, D'EXPORT Jonathan, ARNAUD Georges.

Absents excusés: MM. SUSSET Frédéric, MARNE Gustave.

#### **AVIS A TOUS LES CLUBS**

#### Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

#### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

#### Rappel: Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

\*\*\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

**UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH:** 

http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf

#### **SENIORS**

#### N°21545499-FRESNES AAS 1 / CHOISY-LE-ROI AS 3 séniors D3.A du 10/11/19

Lecture de la feuille de match du 10/11/19.

La Commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de Choisy le roi AS 3.

#### **U14**

#### CFFPARIS - U14 D5.A

La Commission entérine le forfait général de l'équipe du CFFPARIS U14 D5.A (amende de 100 euros) :

1er Forfait = 22014868 - PUC 4 / CFFPARIS 2 du 28/09/19

2<sup>ème</sup> Forfait = 22014874 - FC Brévannes / CFFParis 3 du 05/10/19

3ème Forfait = 22014877 - CFFParis 3 / Asomba AS du 12/10/19

4<sup>ème</sup> Forfait = 22014881 - Vitry ES 3 / CFFparis 3 du 19/10/19

#### **FEMININES**

#### N°22048159-CRETEIL UF / GOBELINS FC Féminines D1.A du 23/11/19

En raison de la participation de Gobelins FC au 1<sup>er</sup> tour fédéral de la Coupe de France Féminines, *cette* rencontre est avancée au samedi 16 novembre 2019. Prévenir vos adversaires.

#### N°22048147-PRODIJEDUC AFC / CO CACHAN Féminines D1.A du 09/11/19

Courriel du club Prodijeduc du 12/11/19. Arrêt du match à la 51<sup>ème</sup> (problème électrique).

La Commission reporte la rencontre motif : le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire. Match à jouer le 21 décembre 2019.

#### **TOUTES CATEGORIES**

#### -Rappel-

- -En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- -Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- -Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- -Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraineur est exclu de cette fonction).
- -Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

#### Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.

#### Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Le stade de « Georges Gosnat » est indisponible, pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulées sur ces terrains.

#### Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.

#### Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés : 1<sup>er</sup> et 11 novembre, Du 21 décembre au 5 janvier inclus Le 13 avril, 1, 8 et 21 mai

#### Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.

Le club pourra demander une inversion des matchs après accord de leurs adversaires (via footclub) <u>ou</u> trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

#### Courrier du Comité Départemental d'Athlétisme du Val de Marne du 12/11/19

Les installations sportives à la plaine Sud du Parc des Sports de Choisy le roi sont indisponibles du 16 au 20 novembre 2019.

La commission prend note de la fermeture de tous les terrains de la plaine Sud en raison du cross du Val de Marne. Les clubs concernés peuvent inverser leur rencontre ou trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

<u>La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.</u>

(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

### **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL**

#### Réunion du Mardi 12 Novembre 2019

Présents: MM.FOPPIANI Jean-Jacques, BELOUFA Amine, CHAMPION Hubert

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### - Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

#### **RAPPEL**

## A ce jour, uniquement 2 attestations municipales de mise à disposition des installations Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1** - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

#### **FUTSAL D1**

#### Courriel de B2M FUTSAL du 12/11/19

Nous rappelant que le coup d'envoi des matchs à domicile de son équipe 3 est à 20h30.

#### 22107633-VSG FUTSAL / CAL 94 FUTSAL Futsal D1 du 08/11/19

Courriel de VSG FUTSAL et de CHAMPIGNY CLUB FUTSAL du 07/11/19, nous informant de la mise à disposition du gymnase A.DELAUNE le jeudi 14 Novembre 2019. Coup d'envoi 20h30.

La commission donne son accord.

#### 22107648 - VITRY CA 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL Futsal D1 du 12/12/19

La commission constate 2 matchs en 24h et reporte la rencontre au 19/12/19.

Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107698 - VITRY CA 2 / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 19/03/20

La commission constate 2 matchs en 24h et reporte la rencontre au 20/02/20.

Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107636 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / RUNGIS FUTSAL Futsal D1 du 14/11/19

Courriel de VILLEJUIF CITY FUTSAL et de la municipalité de Villejuif du 06/11/19, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux.

La commission reporte la rencontre au 28/11/19. Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107657 - CITOYEN DU MONDE / VSG FUTSAL Futsal D1 du 06/12/19

Courrier de Citoyen du Monde du 12/11/19. La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (2 matchs à moins de 24 heures).

#### **FUTSAL D2**

#### 22058996 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / NOGENT US 94 2 1 Futsal D2. du 08/11/2019

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de NOGENT US 94 2.

#### 22058995 - BOISSY UJ 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2. du 09/11/2019

Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN du 07/11/19, demandant le report de la rencontre au samedi 22/02/20 à 11h30.

#### La commission:

- -Vous rappelle que pour demander le report d'une rencontre il est nécessaire de fournir un motif qui sera étudié par la commission le mardi avant 16h00 précédent le match (ex : gymnase indisponible avec attestation du propriétaire, 2 rencontres en 24h, etc...)
- -Vous informe que les matchs allers doivent se jouer impérativement avant les matchs retours.
- -Constate avec satisfaction que la rencontre s'est bien déroulée à la date initiale.

#### 22058993 - VITRY ASC 1 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 Futsal D2. du 09/11/2019

Courriel de ULTRA FUTSAL CLUB 94 du 12/11/19 ? nous informant que la rencontre qui devait se dérouler à huis clos avec accord des deux clubs n'a pas été respectée par l'équipe de VITRY ASC qui a été accompagné de tierces personnes non n'inscrites sur la feuille de match.

La commission est en attente de la feuille de match et demande à l'arbitre officiel de la rencontre et au club de VITRY ASC de bien vouloir leur faire part de leurs remarques et observations pour sa réunion du 19/11/19.

#### -Rappel-

#### 22107622 - B2M FUTSAL 3 / VIKING CLUB PARIS 1 D1 du 26/10/2019

La commission reprogramme ce match le 30/11/2019.

#### 22107642 - B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1. du 23/11/2019

Courriels de B2M FUTSAL et de la municipalité de Le Perreux sur Marne nous informant de la non disponibilité du gymnase du 22/11 au 25/11 pour une manifestation locale. La commission reporte la rencontre au samedi 21 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 19/10/2019

Courriel du 14/10/19 de Viking club Paris demandant le report de la rencontre (motif: Gymnase non disponible par la municipalité) et réception de l'attestation municipale après le vendredi 17h00 (merci de préciser le jour et horaire des matchs pour toute la saison). La commission reporte la rencontre le 21/12/2019. Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107619 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 D1. du 25/10/2019

Demande de modification via Footclubs acceptée par le club adverse. Accord des deux clubs, la commission note que cette rencontre aura lieu le 09/12/2019 à 21h15 au gymnase ISSAURAT.

#### 22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 07/11/2019

Courriel du 16/10/19 du service des sports de la municipalité de Villejuif nous informant de l'indisponibilité du gymnase Boniface du 21/10 au 07/11/19. *La commission reporte la rencontre au 05/12/19.* Prévenir l'équipe adverse

#### 22107634 - RUNGIS FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 Futsal D1. du 11/11/2019

Demande de modification de RUNGIS FUTSAL 2 via Footclub acceptée par équipe adverse, report de la rencontre au 18/11/2019 à 21h. *La commission donne son accord.* 

#### 22058992 - BOISSY UJ / BOISSY UJ 2 D2 du 25/10/19

Courrier du club de Boissy UJ du 21/10/19. La Commission reporte la rencontre au 30/11/19

#### 22058991 - NOGENT US 94 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 D2. du 25/10/2019

Courriels de NOGENT US 94 et de la municipalité nous informant de la non disponibilité du gymnase suite à une rupture de canalisation. *La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019.* Prévenir l'équipe adverse.

#### 22058986 - BOISSY UJ 2 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2. du 19/10/2019

La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.

### **COMMISSION DES COUPES**

#### Réunion du Mercredi 12 Novembre 2019

**Président**: M. Combal

**<u>Présents</u>**: Mme Ropartz. MM. Champion, Boussard, Lefeuvre, Rochette,

#### Calendrier prévisionnel

U 14 VDM et Amitié	2 <sup>ème</sup> Tour	30/11/2019	Tirage le 19/11/2019
o 14 voin ee minue	Cadrage	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	1/8 <sup>e</sup>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	-, - ¼ finale	04/04/2020	Tirage à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	.0
U 14 District	Cadrage	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	08/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	¼ finale	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	06/06/2020	
U 16 VDM	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 03/12/19
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le  à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le  à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 Amitié	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le  à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le  à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 District	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	<b>1/8</b> ème	09/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
U 18 VDM	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le  à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le  à déterminer
	Finale	07/06/2020	
Seniors VDM	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le  à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	

Séniors Amitié	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
C.D.M	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	16/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Anciens	2 <sup>eme</sup> Tour	15/12/2019 (modifié)	Tirage le 19/11/2019
	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Entreprise	Cadrage	11/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 <sup>ème</sup>	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	-, - ¼ finale	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	½ finale	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
	Finale	06/06/2020	<b>.</b> .

<u>1<sup>er</sup> appel de feuille de match :</u> U14 District : 22009197-Assomba / Villecresnes ASPTT 22093208-Arcueil COM / Camillienne SP

#### **U14 Val de Marne**

Désignation des matchs comptant pour le  $2^{\text{éme}}$ tour qui aura lieu le 30/11/19 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

Voir liste des matchs sur le site du District

<u>Exempts</u>: Ecole Plesseenne, Le Perreux FR, Prodijeduc AFC, Brévannes FC, Villeneuve St Georges FC + clubs de Ligue.

#### 221106660-Asomba / Val de Fontenay AS 1er tour du 09/11/19

Lecture du rapport de l'arbitre. La Commission enregistre le forfait d'Asomba. L'équipe de Val de Fontenay AS est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

#### 22110672-Caudacienne ES / Vitry ES 1er tour du 09/11/19

Compte tenu du forfait général de Caudacienne ES en Championnat, cette équipe est retirée de cette compétition, l'équipe de Vitry ES qualifiée pour la suite de l'épreuve.

#### **22110673-Marolles FC / Rungis FC 1<sup>er</sup> tour du 09/11/19**

Courrier de Marolles FC. Compte tenu du forfait avisé de Marolles FC, l'équipe de Rungis US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

#### **U14 Amitié**

#### 22111027-CFF Paris (3) / Vincennes CO (3) 1er tour du 09/11/19

Reprise du dossier. Compte tenu du forfait général de CFF Paris (3) en championnat, cette équipe est retirée de la compétition, Vincennes CO (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

#### **U16 Val de Marne**

#### **22131150-Cachan CO / Charenton CAP 2**<sup>eme</sup> tour du 10/11/19</sup>

Courrier de Cachan CO. Compte tenu de l'indisponibilité de Cachan CO (Championnat retard), la Commission reprogramme cette rencontre le 28/11/19 à 19h00 au stade Dumotel à Cachan.

#### **U15 Féminines**

Désignation des matchs comptant pour le Cadrage qui aura lieu le 23/11/19 à 16h00 (date butoir le 06/12/19) sur le terrain du premier nommé.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

Voir liste des matchs sur le site du District

Exempts: Paris FC, Vitry ES, Gobelins FC, Sucy FC, Maisons-Alfort FC, VGA ST Maur, Prodijéduc AFC.

#### **U18 Féminines**

Le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 26/11/19. Les matchs se joueront le 21/12/19.

#### **Séniors Féminines**

Le tirage au sort du 1er tour aura lieu le 26/11/19. Les matchs se joueront le 21/12/19.



#### **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION**

#### <u>Procès-verbal N°4</u> Réunion du 07 Novembre 2019

Animateur: M. Antonio CARRETO

Présents: Mmes Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDLOUP, MM. Robert CHONCHON, Michel COUFFIN, Louis

LEFEUVRE, Yasin JABRI, Jacques LEGUYADER, Jérôme CROISE (CDA)

#### **MATCH « CLASSE SENSIBLE »**

#### Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous!

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence</u> <u>des deux Clubs</u>, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

#### **Pour information:**

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

#### CRETEIL PALAIS FUTSAL / VSG FUTSAL Match de championnat - FUTSAL D1 (94) NEW du 9/12/2019 à 21h15

Reprise du dossier.

La CDMPE,

#### Après Réception de :

- -M. BAKARY Soumahoro, Président du club de VSG Futsal
- -M. GONZALEZ Adrien, représentant du responsable du pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne (La CDPME accepte)
- -M. Jérôme CROISE, représentant du président de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne (La CDPME si oppose, M Jérôme CROISE étant membre de la CDPME et représentant de la CDA, ne peut fournir les causes réelles et sérieuses qui ont amené à déclarer que ce match soit « sensible »).

#### Notant les absences non excusées de :

Le président de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne Le responsable du pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

#### Notant l'absence excusée de :

**CRETEIL PALAIS FUTSAL** 

#### Audition des personnes présentes.

M BAKARY Soumahoro, Président de VSG Futsal indique à la CDPME, avoir pris contact avec son homologue du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL, à la réception de l'invitation et précise qu'il n'existe aucun conflit entre les deux clubs.

M GONZALES Adrien, indique à la CDPME, que le problème pourrait éventuellement venir des spectateurs qui sont proches de l'aire de jeu, et suivant le contexte du match, risque d'envahir l'aire de jeu.

## VAL DE-MARNE FFF

#### COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION

#### La CDPME:

-Demande plus de précisions à M GONZALES Adrien, qui réitère ses propos.

M BARAKY Soumahoro, confirme à la CDPME que les spectateurs sont effectivement proches de l'aire de jeu, mais à ce jour il n'y a jamais eu de problème.

#### La CDPME:

- Informe MM. GONZALES Adrien et BAKARY Soumahoro de la procédure et du dispositif mis en place pour le bon déroulement d'un match « classé sensible ».
- -Rappelle qu'un match « classé sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous.
- -Regrette l'absence des personnes à l'initiative de cette demande de match « classé sensible », qui aurait permis de clairement identifier les risques réels.
- -Regrette l'absence excusée du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL, qui aurait permis de mettre en place néanmoins un dispositif permettant le bon déroulement de cette rencontre.

#### De ce fait la CDPME, invite à nouveau pour sa réunion du 21/11/2019 à 18h30 :

Le président de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne Le responsable du pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

#### Pour le club de CRETEIL PALAIS FUTSAL :

Le président et / ou Le responsable de la catégorie

#### Pour le club VSG FUTSAL :

Le président et / ou Le responsable de la catégorie

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence de l'ensemble des personnes est obligatoire.

#### MATCH « CLASSE SENSIBLE » à venir

IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE / ORLY AC - Match de championnat - Anciens D2 / A (94) NEW du 01/03/2020 à 9h30

#### Match classé sensible

La CDPME invitera prochainement les clubs, délégué et arbitres pour l'organisation de cette rencontre

#### **RAPPEL**

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler <u>avant la rencontre</u>, conformément au R. S. G. 94 article 17.

Dans le cas de refus de régler un officiel désigné, le club s'expose à une amande de 50,00 € (voir annexe financière saison 2019/2020).

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 21 novembre 2019 à 18h30.

## COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

#### Réunion du 13 Novembre 2019

#### **FORFAITS GENERAUX**

#### **SENIORS D4.A**

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

#### **U18 D2.A**

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

#### U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

#### U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)
VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

#### U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19) CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19) CHANTIERS UA (PV du 17/09/19) CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19) SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

#### **U16** D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19) THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19) CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

#### U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19) LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

#### **U14 D4.A**

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

#### U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

#### U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

#### **ANCIENS D4.B**

LUSITANOS US (PV du 01/10/19) MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

\*\*\*\*\*\*

- -Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).
- -La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date <u>avant celle-ci</u> avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

#### **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

#### 1er Appel de Feuille de Match manquante:

**ANCIENS D3.A**: BENFICA VILLEJUIF / NOISEAU SS du 03/11/2019 – n° match 21548955 **U16 D1**: CHAMPIGNY FC / LUSITANOS US du 03/11/2019 – n° match : 21493211

CFF PARIS (2) / CACHAN CO du 03/11/2019 - n° match : 21493212

#### 2ème Appel de Feuille de Match manquante :

**U14 D5.A**: ST MANDE FC (2) / CHEVILLY LARUE EL. (2) – n° match: 22014865

#### MATCH(S) REMIS A JOUER LE MERCREDI 04 DECEMBRE 2019

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer à une autre date avant le 15/12/19

#### U20 E1

#### MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 DECEMBRE 2019

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **SENIORS D4.A**

21838904 - CHEVILLY LARUE EL. (3) / NOGENT FC (3) du 03/11/2019

#### U18 D2

21550681 - VILLIERS ES (2) / CACHAN CO (2) du 03/11/2019

#### U16 D2

21549845 - GOBELINS FC (4) / CHARENTON CAP du 06/10/2019

#### U16 D3.B

21550118 - LUSITANOS US (2) / VILLIERS ES du 20/10/2019

#### U16 D4.0

21838102 - VALENTON FA / CHANTIERS UA (2) du 27/2019

#### **ANCIENS D2.A**

21548744 - VITRY CA / MINHOTOS DE BRAGA du 03/11/2019

#### **ANCIENS D2.B**

21606378 - VILLIERS ES / MAISONS-ALFORT FC du 03/11/2019

#### **MATCH(S) REMIS A JOUER LE 18 JANVIER 2020**

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **U14 D.B**

CACHAN CO (2) / CHANTIERS UA (2) du 19/10/2019

#### **FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.

Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1ère non utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non utilisation dans les 3 mois : amende de 100 Euros
- En cas de 3ème non utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

#### Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 08/11/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non utilisation	2 <sup>ème</sup> non utilisation	3ème non utilisation
	(Avertissement)	(Amende de 100 €)	(Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
VITRY CA (3)	22/09/2019		
SENIORS D3			
BANN ZANMI	22/09/2019		
ASPTT VILLECRESNES	06/10/2019		
SENIORS D4			
MIMOSA MADA SPORT	06/10/2019		
PHARE ZARZISSIEN	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2019		
VAL DE FONTENAY AS	22/09/2019		
VALENTON CS	22/09/2019		
U20 E1			
CHEVILLY LARUE EL.	13/10/2019		
CDM D1			
SUPREMES BELIERS	22/09/2019		
ANCIENS D1			
IVRY US	22/09/2019		
ANCIENS D3			
IVRY US (12)	22/09/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	22/09/2019	06/10/2019	03/11/2019
ST MAUR VGA (2)	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	03/11/2019		
U 16 D1		E EOOT 04 ~ 0E40	
CFF PARIS (2)	22/09/2019	Page 41 sur 47	

U 16 D2			
GOBELINS FC (4)	22/09/2019		
IVRY US (2)	22/09/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	06/10/2019		
VITRY CA (2)	29/09/2019		
U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	29/09/2019		
CHEVILLY LARUE EL (2)	29/09/2019		
CHANTIERS UA (2)	06/10/2019		
FONTENAY US (3)	29/09/2019		
ORLY AV S (2)	03/11/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	29/09/2019	03/11/2019	
VILLIERS ES (2)	29/09/2019		
U14 D2			
VAL DE FONTENAY AS	05/10/2019		
U14 D3			
PUC (2)	21/09/2019		
CHENNEVIERES SCC	05/10/2019		
U14 D4			
GOBELINS FC (5)	21/09/2019	28/09/2019	05/10/2019
ECOLE PLESSEENNE	28/09/2019		
FONTENAY US (3)	28/09/2019	05/10/2019	12/10/2019
MAISONS-ALFORT FC (3)	21/09/2019		
MAROLLES FC	28/09/2019		
OL. CLUB IVRY	21/09/2019		
VILLENEUVE ABLON US (2)	05/10/2019		
U14 D5			
CFF PARIS (3)	12/10/2019		
SENIORS FEMININES D1			
CACHAN CO (2)	28/09/2019		
CRETEIL-LUSITANOS US (2)	05/10/2019		
PARIS FEMININ FC	28/09/2019		
FUTSAL D1			
CAL 94 FUTSAL	03/11/2019		

# ANNEXES

# AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Club :	521869	ALFORTVILLE US			
Dossier :	18985867	du 07/11/2019 U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	21551368	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	9,50€
				Total :	9.50€

Club :	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL			
Dossier :	19005669	du 12/11/2019 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785971	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant	Date d'effet	Date de fin Fin ré	cidive Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	12/11/2019	12/11/2019	8,00€
Dossier :	19005670	du 12/11/2019 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785971	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin ré	cidive Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	12/11/2019	12/11/2019	9,50€
Dossier:	19005671	du 12/11/2019 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785971	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant	Date d'effet	Date de fin Fin ré	cidive Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	12/11/2019	12/11/2019	8,00€
				Tota	ıl: 25,50€

Club :	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY			
Dossier :	18985865	du 07/11/2019 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	21838115	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	9,50€

Club :	548423	BOISSY U.J.			
Dossier :	19005676	du 12/11/2019 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	21839085	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	12/11/2019	12/11/2019	9,50€
Dossier :	19005678	du 12/11/2019 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	21839085	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	12/11/2019	12/11/2019	9,50€

Club :	524161	CAUDACIENNE ENT.S.			
Dossier :	18985882	du 07/11/2019 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	21838116	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	re Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	9.50€

19,00€

9,50€

Total :

Total :

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Total: 9,50
-------------

Club :	536996	CENTRE FORMATION F. PARIS			
Dossier :	19006757	du 13/11/2019 U14 D5 (94)/ Phase Unique	Poule A	22014881	19/10/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	96	3eme Forfait Entrainant Forfait General	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	ve Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entrainant Forfait General	12/11/2019	12/11/2019	100,00€
Dossier :	19008105	du 14/11/2019 U16 D1 (94)/ Phase Unique	Poule Un	ique 21493212	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	12/11/2019	12/11/2019	9,50€
				Total :	109,50€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN			
Dossier :	19005665	du 12/11/2019 Coupe Vdm U16 (94)/ Phase 1	Poule Unique	22016478	13/10/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet Date	de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	12/11/2019 12/1	1/2019	9,50€
				Total :	9,50€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.			
Dossier :	19006803	du 13/11/2019 Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	21545499	10/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	95	2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	12/11/2019	12/11/2019	40,00€
				Total :	40,00€

Club :	514388	NOGENT S/MARNE F.C.			
Dossier :	18985869	du 07/11/2019 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	21785882	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	9,50€
			,,		5,4-1

Club :	581200	U. S. DE NOGENT 94				
Dossier :	19006863	du 13/11/2019 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	22058	3996	08/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif:	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	12/11/2019	12/11/2019		40,00€
					Total :	40,00€

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.			
Dossier :	19005667	du 12/11/2019 Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	22054857	03/11/2019

9,50€

Total :

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Personne: C.D - DISCIPLINE

Motif : 91 Feuille En Retard Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

 Décision :
 91
 Amende : Feuille En Retard
 12/11/2019
 12/11/2019
 9,50€

Total : 9,50€

Club :	553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.				
Dossier :	18985872	du 07/11/2019 Coupe District U14 (94)/ Phase 1	Poule Uni	que 2209	3194	02/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	)	9,50€
Dossier :	18985876	du 07/11/2019 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	2183	7938	03/11/2019
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	05/11/2019	05/11/2019	)	9,50€
					Total :	19,00€
				Total	Général :	310,00€